N°6/ Juillet 2020

La Newsletter de l'USCTIR

L'année sportive 2019/2020, amputée par la pandémie de covid-19, se résume aux seuls championnats départementaux, régionaux et nationaux 10/18m adultes et au championnat départemental École de Tir. A partir de la mi-mars, la Fédération Française de Tir a, en effet, annulé toutes les autres compétitions officielles ou amicales et interdit la fréquentation des stands durant la période de confinement. Depuis, l'activité de notre club a repris doucement. La FFTir nous autorise depuis le 29 juin, à utiliser un poste de tir sur 2. Les stands 25 et 50 m sont donc désormais disponibles aux horaires habituels sans réservation. Le stand 10 m et l'école de tir restent pour les mois d'été, fermés. Ils rouvriront à la rentrée 2020/2021.

Dix-sept tireurs du club ont participé au championnat départemental 10m ainsi qu'au championnat régional 10m. On notera la présence et l'engagement de nombreux jeunes, cadets ou juniors dont ce fut, cette année pour certains, la première saison. Bravo à Océane Thomas, Enrique Rehouma et Manon Michel de Roissy pour leur premier parcours en compétition 10m et leurs résultats. Il faut aussi remarquer les très bons résultats de Lory Albarède qui, malgré son absence en début de saison, s'approche maintenant régulièrement des points qualificatifs pour les France en carabine Junior Fille 10m.

Le championnat de France 10m Indoors s'est déroulé cette année à Niort en Février. Trois de nos tireurs se sont qualifiés et ont pu y participer (*palmarès, voir encadré*).

Le palmarès de l'USCtir aux France 10m Niort 2020

Louis Maynadier
Pistolet 10m Junior Garçon — 49 ième (514)

Thierry Maynadier
Carabine 10m Senior 2 — 51 ième (571,8)

Jérôme Gaudry
Carabine 10m Senior 2 — 60 ième (568,7)

Cinq de nos très jeunes tireurs ont participé à l'étape départementale du championnat 10m École de Tir. Bravo à Lou, Maël, Baptiste, Enzo et Kylian pour leurs résultats.

Rappel codes accès Web Espace licenciés

Identifiant : usctir
Code : carmaux22lr

Le club a le plaisir de compter dans ses rangs, deux animateurs de plus puisque Christine Michel de Roissy et Laurent Ruiz ont passé avec succès leur brevet fédéral.

La commission de la ligue a validé l'homologation de notre stand 10m. Notre nouveau pas de tir a suscité les éloges de la commission. Le club tient encore à remercier ici Monsieur Espié et son équipe municipale pour leur aide et leur engagement. Par contre, de menus travaux au 25 et 50m sont indispensables pour le renouvellement de l'homologation de ces structures.



Entrainement - nouveau stand 10m

Tirs Contrôlés et Carnet de Tir

Un arrêté du 28 avril 2020 modifie le régime de délivrance des avis préalables par la FFTir. La FFTir est désormais considérée par l'administration comme tiers de confiance par l'administration. Le carnet de tir et sa vérification par l'administration sont donc supprimés à compter du 1er juillet 2020. L'avis préalable (feuille verte) signé par le président de l'association reste nécessaire pour les demandes d'autorisation et leurs renouvellements.

Pour les premières demandes, 3 tirs contrôlés séparés de 2 mois au cours des 12 mois précédents la demande restent obligatoires.

Pour les renouvellements et nouvelles demandes d'un tireur déjà connu, l'attestation délivrée par le président de l'association justifie toujours d'une **pratique régulière** du tir et l'absence de tir pendant 12 mois consécutifs fait obstacle à la délivrance de l'avis préalable favorable (rendant au moins un tir contrôlé obligatoire).

La FFTir conseille donc aux clubs de garder une trace du passage des tireurs selon les modalités choisies par le club. Le comité directeur de l'USCTir a décidé, comme la quasi totalité des clubs du Tarn, de maintenir 3 séances annuelles de tirs contrôlés mais d'en assouplir les conditions :

-les séances mensuelles alternant samedi et dimanche sont maintenues (ainsi que les barbecues et les grillades!)
-le délai de 2 mois entre les séances n'a plus lieu d'être (sauf nouveau tireur)
-le tir contrôlé pourra se faire avec une arme de catégorie B ou C sur les stands 25 ou 50m
-toute participation à une compétition quelconque amicale ou officielle, dans n'importe quelle discipline (y compris 10m) pourra tenir lieu de tir contrôlé.

Un registre d'assiduité continuera à être tenu. Le passage du QCM de sécurité qui donnait lieu autrefois à la délivrance du carnet de tir restera nécessaire pour les nouveaux tireurs, même si l'arrêté du 28 avril 2020 ne l'évoque pas.

Bien sûr, le carnet de tir étant supprimé, il n'est plus à présenter aux forces de l'ordre comme pièce justifiant le transport légitime d'armes de catégorie B. Comme pour les armes de catégorie C, seule la licence est nécessaire (la présentation d'une photocopie de l'autorisation reste judicieuse)



Nouveau stand 10m - Ciblerie électronique Meyton





Nos Carabiniers senior 2 aux France Niort 2020

En fonction des consignes FFTir et si cela est possible, notre traditionnel concours d'automne 25/50m sera organisé mi-septembre.

La date de la prochaine assemblée générale n'est pour l'heure, pas encore fixée.

Pour la saison qui vient, le tarif de la licence adulte reste inchangé à 130€, et licence jeune (École de tir, cadets et Juniors) à 90€. Vous pouvez, dès le mois d'août, adresser vos paiements à notre trésorier Marc Barthes.

En espérant vous retrouver sur nos pas de tir, nous vous souhaitons une très belle saison 2020/2021 et de beaux résultats sportifs.